

Bienvenue. Vous êtes entre de bonnes mains.

Tout ce qu'il faut savoir sur le service autonomie à domicile.



Brie DES
Rivières ET
Châteaux



sommaire



03

Présentation de la Communauté de communes



06

Présentation du service autonomie
à domicile (SAD AIDE)



08

Financement & facturation



10

Droits des personnes



13

Informations pratiques



15

Annexes



Présentation

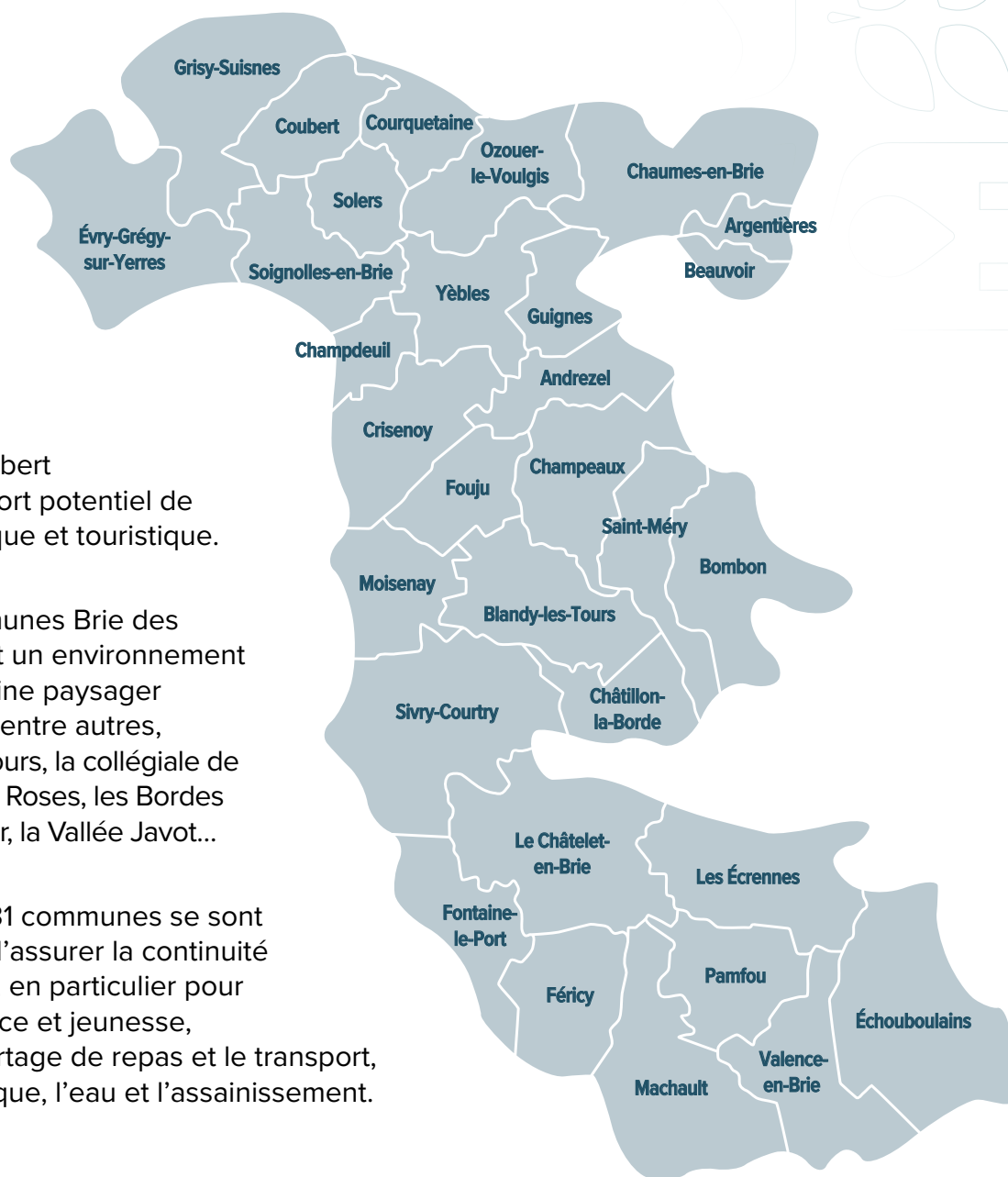


Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) regroupe 31 communes du Sud Seine-et-Marne issues de 5 anciennes intercommunalités (Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine).

Réunissant **41 200 habitants** sur **366 km²**, le territoire de la Brie des Rivières et Châteaux s'ancre dans la ruralité, le bien-vivre et l'authenticité. Situé au carrefour de 5 grands pôles seine-et-marnais (Melun, Fontainebleau, Montereau, Brie-Comte-Robert et Nangis), il possède un fort potentiel de développement économique et touristique.

La Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, c'est un environnement privilégié avec un patrimoine paysager et bâti exceptionnel avec, entre autres, le château de Blandy-les-Tours, la collégiale de Champeaux, le chemin des Roses, les Bordes Chalonges, le Val d'Ancoeur, la Vallée Javot...

Dès 2017, les maires des 31 communes se sont accordés sur l'obligation d'assurer la continuité du service à la population, en particulier pour les structures petite enfance et jeunesse, les aides à domicile, le portage de repas et le transport, le réseau de lecture publique, l'eau et l'assainissement.



Andrezel • Argentières • Beauvoir • Blandy-les-Tours • Bombon • Champdeuil • Champeaux • Châtillon-la-Borde • Chaumes-en-Brie • Coubert • Courquettaine • Crisenoy • Échouboulains • Évry-Grégy-sur-Yerres • Féricy • Fontaine-le-Port • Fouju • Grisy-Suisnes • Guignes • Le Châtelet-en-Brie • Les Écrennes • Machault • Moisenay • Ozouer-le-Voulgis • Pamfou • Saint-Méry • Sivry-Courtry • Soignolles-en-Brie • Solers • Valence-en-Brie • Yèbles

31 communes
sur 366 km²

- 1 commune de **4 454 habitants** et + de 20 communes ont moins de 1 000 hab.
- **41 200 habitants**
- **104 habitants/km²**

320 km

d'itinéraires de randonnée créés et mis à jour avec l'association Coderando 77

- **16 451 logements**
- **700 places d'hébergement touristique**, dont gîtes, chambres d'hôtes, et meublés

21 511

hectares dédiés
à la production agricole

- **110 ha** disponibles réservés à l'activité économique
- **26 zones d'activités**
- **Plus de 4 000 entreprises** dont environ 150 commerces implantés dans les villages

POUR EN SAVOIR



Petite enfance & jeunesse

- **2 Accueils collectifs de mineurs** intercommunaux situés au Châtelet-en-Brie et à Coubert - accueillant les enfants de 3 à 12 ans avec une capacité d'accueil de 280 enfants au total
- **1 Crèche familiale intercommunale** de 7 assistantes maternelles accueillant 30 enfants
- **2 Multi-accueils intercommunaux situés à Machault et à Pamfou** - avec une capacité d'accueil de 35 enfants au total
- **1 Relais petite enfance** touchant plus de 250 assistantes maternelles indépendantes
- **1 Guichet unique**

Aides sociales & solidarité

- **1 Service autonomie à domicile** de 12 agents pour 120 bénéficiaires
- **1 Service de portage de repas** à domicile pour 80 usagers
- **1 Épicerie solidaire** située à Grisy-Suisnes touchant 65 bénéficiaires sur l'année
- **1 Cabine de téléconsultation médicale** située à Grisy-Suisnes

Culture & sport

- **1 Service culturel** contribuant à la mise en réseau de 20 bibliothèques, 103 bibliothécaires bénévoles et professionnels et 60 000 documents
- **Complexe Sportif Marie-Amélie Le Fur** situé à Coubert
- **Tennis Club intercommunal** situé au Châtelet-en-Brie

Aménagement du territoire

- 420 km de réseaux d'eau potable
- 27 châteaux d'eau
- 270 km de réseaux d'assainissement
- 31 stations d'épuration
- 120 km de réseaux d'eaux pluviales

5 compétences obligatoires



Le développement économique



L'aménagement de l'espace



L'accueil des gens du voyage



La gestion des ordures ménagères

La gestion des milieux aquatiques
et la prévention des inondations (GeMAPI)

5 compétences optionnelles

La protection et mise en valeur
de l'environnementLa construction, entretien et fonctionnement
d'équipements culturels et sportifs

L'action sociale



L'assainissement



L'eau potable

5 compétences supplémentaires



L'aménagement numérique



Le réseau de lecture publique



Le sport, la culture, les loisirs

La lutte contre les incendies
et les secours

Les transports

Bienveillance

Être empathique et courtois, écouter, respecter l'autre dans sa différence, valoriser et coordonner le travail des collaborateurs et faire confiance.

La bienveillance implique de faire preuve d'empathie, de courtoisie, d'écoute, du soutien et du respect de tous. Être bienveillant c'est aussi reconnaître le travail de chacun, entretenir la motivation et développer la confiance au sein de son équipe.

Efficacité

Faire preuve d'adaptabilité, anticiper, communiquer, esprit d'initiative, hiérarchiser les priorités en fonction des demandes et des besoins.

L'efficacité c'est hiérarchiser les priorités en fonction des demandes et des besoins mais aussi percevoir les évolutions, imaginer et anticiper les changements pour ajuster nos objectifs et nos comportements en conséquence. C'est aussi partager et échanger des informations et des idées, faire preuve d'initiative pour proposer des réponses nouvelles au regard des nouveaux besoins.

Équité

Répondre à toutes les demandes de la même façon, lutter contre les discriminations, avoir le souci de proposer un même service à l'ensemble du territoire, accorder de l'attention à chaque collaborateur, répartir équitablement le travail au sein de l'équipe.

L'équité implique d'être juste et impartial en répondant aux demandes des usagers comme des collaborateurs de la même façon dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle implique de lutter contre toutes les discriminations. Elle exige pour les services de l'intercommunalité de proposer un même service à l'ensemble du territoire. Le responsable accordera la même attention à chacun de ses collaborateurs et répartira équitablement le travail au sein de l'équipe.

Respect

Accepter chacun dans ses différences, sa liberté de choix quels que soient ses troubles, son handicap, sa maladie ou son niveau de ressources. Respect et adaptation au rythme de la personne, de son histoire et de ses activités.

Respecter une personne, c'est reconnaître son parcours, ses choix, son histoire. C'est aussi lui offrir de l'écoute, du temps, de la présence. Dans une société qui valorise la performance et la jeunesse, il est primordial de redonner toute leur place aux aînés.

Prévention

Éviter les accidents domestiques, prévenir de la maltraitance, prôner la bientraitance, améliorer la santé, prévenir la perte d'autonomie, anticiper pour limiter, réduire les risques.

La prévention est l'ensemble des mesures préventives contre certains risques, comme réduire le nombre d'accidents domestiques, préserver la santé et la sécurité des personnes accompagnées et des agents à domicile.

Définition de la Maltraitance par la HAS (Haute Autorité de Santé) : Ensemble des violences, abus ou négligences commis par un ou des professionnels envers un ou plusieurs usagers. Mais non par les usagers envers les professionnels, qui seront, eux, qualifiés de « violence ».

Présentation du service autonomie à domicile (SAD AIDE)

1

Les prestations proposées

Le Service Autonomie à Domicile (SAD AIDE) est un service prestataire, autorisé par le Conseil départemental en vertu de l'article L. 313-1-2 du CASF, et dispose d'un agrément qualité délivré par la DIRECTE de Seine-et-Marne sous le numéro SAP247700040.



Aide aux actes essentiels de la vie

- Aide aux soins personnels : toilette, habillage, lever, coucher...
- Aide à la préparation et à la prise des repas



Aide aux actes ordinaires de la vie

- Entretien du logement et du linge
- Courses
- Accompagnement pédestre



Animation & lien social

- Accompagnement véhiculé pour vos rendez-vous médicaux
- Prévention à la perte d'autonomie (jeux, stimulations intellectuelles et motrices, ateliers...)
- Sorties : coiffeur, magasins, musées...
- Petits soins esthétiques : vernis, brushing...
- Aide administrative
- Aide à l'utilisation des nouvelles technologies : informatique, tablette, téléphone portable

Les gros travaux de nettoyage feront l'objet d'une demande spécifique auprès de notre service.

2

Les conditions d'admission

Notre action s'adresse à toute personne résidant dans la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC).

Notre approche sociale nous permet plus particulièrement de répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou permanentes (naissance, hospitalisation, maternité).

3

Les missions du SAD AIDE

- Favoriser le maintien ou le retour à domicile
- Concourir au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage
- Réaliser des prestations d'aide et d'accompagnement à la personne pour les actes essentiels de la vie courante
- Prévenir et retrouver l'autonomie de la personne accompagnée
- Apporter un soutien moral et des solutions de répit adaptées aux aidants
- Orienter et faciliter la mise en place des besoins de soins.

Aides à domicile / auxiliaires de vie sociale

Les aides à domicile interviennent auprès des personnes pour les soutenir dans leurs activités quotidiennes et contribuent au maintien du lien social : entretien du logement et du linge, courses, aide aux repas et à la toilette, jeux, stimulations, sorties...

Horaires d'intervention et coordination du service

Les aides à domicile interviennent à votre domicile entre 8h et 19h. En cas d'absence d'un intervenant, un remplacement est systématiquement organisé pour assurer la continuité de votre prise en charge - en priorité si vous bénéficiez d'un accompagnement continu.

Dans un souci de qualité de service, la structure coordonne son action en interne et avec l'ensemble des intervenants extérieurs présents à votre domicile.

Personne chargée d'accueil

Elle est votre premier point de contact au sein de la Communauté de communes : elle vous informe sur les services disponibles, prend en charge vos appels et vous oriente vers l'interlocuteur compétent au sein de la collectivité, ou vers une structure extérieure si votre demande ne relève pas des compétences de la CCBRC.

Responsable de secteur

Il est votre interlocuteur privilégié.

Il a pour mission d'effectuer une évaluation gratuite à domicile afin de définir avec vous vos besoins.

Il vous propose des modes de financement adaptés et il vous aide à la constitution de votre dossier administratif de prise en charge. Il vous propose une aide à domicile adaptée à vos besoins, assure le suivi de la prestation et la coordination avec des intervenants extérieurs, constitue et gère les plannings et se tient à votre disposition si vos besoins évoluent. Il s'assure de la qualité du service rendu.

Votre interlocutrice : Isabelle LEBON

01 60 66 67 15

isabelle.lebon@ccbrc.fr

Responsable de service

Il garantit le bon fonctionnement du service, la cohésion d'équipe, l'encadrement et l'animation du personnel. Il travaille en coopération avec le vice-président en charge des affaires sociales, les autres services de la CCBRC, les partenaires extérieurs et les financeurs.

Il est garant de la qualité des prestations et des processus internes, et assure le suivi de la gestion administrative des bénéficiaires ainsi que la gestion RH du personnel. Il prend également en charge la préparation de la facturation et reste disponible pour toute question relative à votre facture.

Si la structure n'est pas en mesure de répondre à votre demande, il vous oriente vers les services adaptés, notamment vers des structures de soin.

Votre interlocutrice : Christelle MARTIN

01 60 66 67 15

christelle.martin@ccbrc.fr

Direction

Elle assure la cohésion de l'équipe managériale et veille à la bonne mise en œuvre des décisions du conseil communautaire au sein de chaque service intercommunal.

Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

N°SIRET 200 070 779 00018

Date de création 01/01/2017

Effectifs Environ 100 personnes

Président Christian Poteau (Maire de Machault)

Directeur Général des Services ... Éric Benatar

Adresse 1 rue des Petits Champs

77830 Le Châtelet-en-Brie

Site internet www.briedesrivieresetchateaux.fr

Service autonomie à domicile

N°SIRET : 200 070 779 000 26

N°FINESS : 77002 154 1

Accueil

01 60 66 67 10

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
(hors jours fériés)

accueil@ccbrc.fr

En cas d'urgence, en dehors de ces horaires, laissez votre message sur le répondeur au 06 69 94 79 79

L'organigramme

Président

CHRISTIAN POTEAU

Vice-présidente

**PATRICIA
TORCOL**

Directeur Général des Services

**ÉRIC
BENATAR**

Responsable de service
des affaires sociales

**CHRISTELLE
MARTIN**

Responsable
de secteur

**ISABELLE
LEBON**

Responsable
Épicerie solidaire

**MAGALI
BERNIER**

Aides à domicile

12 AGENTS

Avant toute intervention, une évaluation globale et individualisée de vos besoins est réalisée afin de définir ensemble les objectifs et la nature des prestations. Un devis gratuit est établi, accompagné d'une information sur les modes de financement disponibles et d'une aide à la constitution de votre dossier de prise en charge.

À l'issue de cette évaluation, un **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** peut être élaboré conjointement pour fixer des objectifs concrets adaptés à votre situation.

Si vous rencontrez des difficultés à définir et comprendre vos droits ou si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, vous pouvez faire appel à une personne de confiance (cf. annexe n°3).

Organismes de retraite (CNAV...)

Votre dossier est transmis à votre caisse de retraite principale qui notifie le nombre d'heures accordé et sa participation financière, la différence étant à votre charge.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Elle est versée par le Département de Seine-et-Marne. Votre dossier est transmis à l'équipe médico-sociale départementale qui fixe un nombre d'heures mensuel accordé ainsi que la participation financière restant à votre charge.

Aide Sociale Légale

Elle est attribuée en fonction de vos ressources. Votre dossier est transmis au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre mairie ou au Conseil départemental de Seine-et-Marne pour une notification de prise en charge selon les barèmes en vigueur.

Dispositifs pour les personnes en situation de handicap

Ils sont gérés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Mutuelles

Elles peuvent accorder des prises en charge ponctuelles et pour des situations précises.



3 Le coût de la prestation

Nous vous facturons le prix des prestations ou le reste à charge après déduction des frais pris en charge par un organisme financeur. Un avis des sommes à payer vous est envoyé chaque mois par la **Trésorerie**. Toutes les dépenses effectivement supportées au titre de l'aide à domicile ouvrent droit à **une réduction d'impôt égale à 50 %** (ou un crédit d'impôts) de ces sommes, dans la limite du plafond annuel.

Afin de bénéficier de cet avantage, un état des paiements annuel pourra vous être remis par la Trésorerie (sur demande). **Il est tout de même conseillé de conserver vos factures mensuelles et de les additionner.**

La structure assure un suivi de l'évolution de vos besoins tout au long de votre accompagnement afin d'adapter au plus près les interventions (bilan téléphonique, visite au domicile...).

4 Le suivi de la prestation

Le responsable de secteur du SAD s'assure de la mise en place effective du PPA et du bon déroulement de la prestation. Si vous en éprouvez le besoin, il peut se rendre à votre domicile pour réévaluer votre situation.

Les aides à domicile intervenant chez vous ont pour mission de nous faire remonter toute information permettant d'améliorer votre accompagnement.

Tous nos agents sont soumis au secret professionnel.

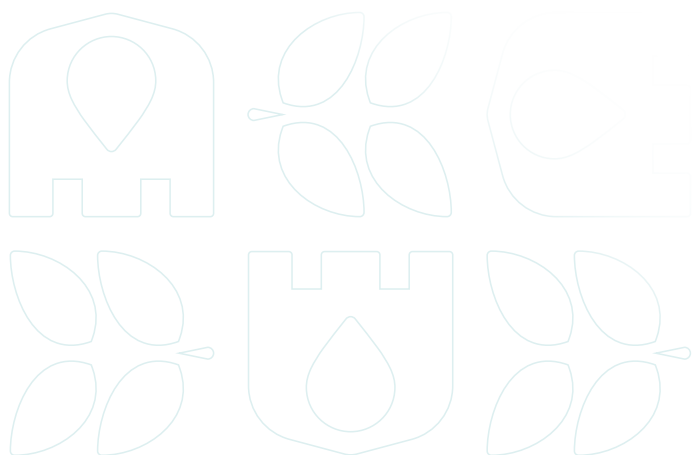
Dans le cadre de cette coordination, ils seront amenés à échanger avec d'autres professionnels du service ou extérieur à la structure (infirmière de soins à domicile, aide-soignante, personnel de l'hôpital, kinésithérapeute...), qui vous prennent également en charge.

Les informations transmises sont strictement nécessaires à la bonne réalisation de votre prise en charge.

Afin de permettre ce partage d'informations, nous vous demanderons votre consentement dans le DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge).

Les professionnels seront amenés à utiliser

- Le carnet de liaison papier puis numérique (Dôme)
- Un logiciel de gestion du Dossier Usager Informatisé (DUI) conforme aux exigences de sécurité des informations de santé et référencé Ségur
- Le système de télégestion mobile



1

Votre participation au fonctionnement du service

Vous pouvez joindre le service par téléphone ou par mail pour lui faire remonter des informations sur les prestations qui vous sont fournies.

L'importance de votre opinion

Enquête satisfaction annuelle



**AMÉLIORATION
DES SERVICES**



**SATISFACTION
CLIENT**



**AMÉLIORATION
DE QUALITÉ DE
SERVICE**

**Des suivis téléphoniques et visites à domicile
sont régulièrement effectués par nos services
afin de s'assurer de votre satisfaction.**

2

Nous faire remonter une insatisfaction

Les éventuelles réclamations de la personne accompagnée doivent être adressées à la responsable de service oralement ou par écrit.

Tout incident, énoncé d'une plainte ou conflit, fera l'objet d'un enregistrement, sera traité attentivement et donnera lieu à une réponse. Des actions d'amélioration seront envisagées.

3

Les recours possibles en cas de litige

Vous pouvez faire un recours auprès de la direction de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux.

Pour les prestations autorisées, en cas de litige lié au droit de la personne, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée (art L.311.5 du code de l'action social et des familles, art 14 de l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges de l'agrément).

Pour avoir accès à cette liste, vous pouvez alors saisir la commission qualité du Conseil départemental de Seine-et-Marne ou le Directeur Général de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) Île-de-France (cf. annexe 4).

En cas de litige lié au contenu ou à l'exécution du contrat et non résolu avec notre structure (CCBRC), vous avez la possibilité de saisir gratuitement un médiateur de la consommation (art L.211-3 du code de la consommation), à l'adresse ci-dessous :

ANM CONSOMMATION
2 Rue de Colmar 94300 Vincennes
+33 (0) 1 58 64 00 05
contact@anmconso.com

L'engagement pris autour du respect des droits de la personne

Personne de confiance, directives anticipées

Le service prône dans ses valeurs le respect du libre choix de la personne, c'est pour cela qu'il se met à votre disposition pour vous informer sur la mise en place de dispositifs tels que la personne de confiance ou les directives anticipées.

La personne de confiance est une personne choisie parmi les membres de votre famille, un proche, voir le médecin traitant.

La personne de confiance peut, si vous le souhaitez

- Vous soutenir dans votre cheminement personnel et vous aider dans vos décisions concernant votre santé.
- Assister aux consultations ou aux entretiens médicaux (elle vous assiste mais ne vous remplace pas).
- Prendre connaissance d'éléments de votre dossier médical en votre présence.
- Si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté, elle sera votre porte-parole pour refléter vos souhaits et votre volonté ; vos directives anticipées.

En aucun cas la personne de confiance ne se substitue au curateur ou au tuteur éventuellement désigné pour une sauvegarde de justice.

Vous trouverez les formulaires nécessaires à ces déclarations en annexe 3.

Préserver sa santé

En cas de canicule

Organisez votre journée et privilégiez notamment les sorties extérieures le matin avant 11h. Restez dans les pièces les plus fraîches de votre domicile.

Limitez les conséquences d'une température élevée en fermant vos volets extérieurs, rideaux ou stores, en utilisant un ventilateur...

Comment me protéger



Je reste au frais



Je bois de l'eau



J'évite de boire de l'alcool



Je mange suffisamment



Je ferme les volets et fenêtres la journée



Je mouille mon corps



Je donne et prends des nouvelles des proches



Je fais des activités sans efforts

En cas de grand froid

Quelques précautions à prendre avant l'arrivée du grand froid :

- Pensez à faire vérifier vos installations de chauffage, faire ramoner les cheminées
- Restez chez vous au maximum et faites vos courses pour une longue période
- Pensez à vérifier que vous avez une quantité suffisante de médicaments
- Donnez régulièrement de vos nouvelles à quelqu'un de votre entourage
- S'enregistrer au registre des mairies et de la CCBRC pour le plan canicule et grand froid
- Chauffez votre maison pour avoir une température minimum de 19 °C
- Mangez copieusement

La prévention des accidents domestiques

Afin de se sentir bien chez soi et en toute sécurité voici quelques règles simples

- Éclairer toutes les pièces
- Dégager les lieux de passage (éviter les petits meubles, les plantes, les tapis décoratifs au sol)
- Ne pas utiliser les appareils électriques à proximité des sources d'eau
- Faire ramoner sa cheminée tous les ans
- Équiper votre salle de bain de tapis antidérapants
- Faire vérifier vos installations électriques (fils non isolés traînant sur le sol...)
- Éviter les produits ménagers qui rendent le sol ou les escaliers glissants (cire...)

Prévention des chutes

C'est l'une des premières causes de décès chez les plus de 65 ans.

Les chutes vous exposent à des blessures parfois irréversibles qui peuvent entraîner une perte d'autonomie. Des choses simples comme bien se chauffer et de nouer correctement ses lacets peuvent vous éviter quelques désagréments.

De plus, si une chute survient, il est essentiel de bien se relever afin d'éviter de retomber ou de se blesser.

Nous vous préconisons également une téléassistance qui vous permettra d'alerter facilement en cas de chute.

COMMENT SE RELEVER ?

1



Piez une jambe pour rouler sur le côté

2



Retournez-vous sur le ventre

3



Mettez-vous en position de chevalier... (un genou à terre, l'autre jambe tendue)

4



...puis à quatre pattes

5



Hissez-vous en vous tenant à une chaise ou à une rampe



6 La prévention et le signalement de la maltraitance

La maltraitance peut revêtir de multiples formes : elle peut être **physique** (coups, dénutrition...), **financière** (vol, extorsion d'argent, procurations abusives), **psychologique** (harcèlement, chantage, menaces...) mais également **médicamenteuse** ou correspondre à la **privation des droits civiques** et être générée par des actes, mais aussi par leur absence, sous forme d'abandon, de négligences (passives ou actives). Elle peut impliquer la famille, le tuteur, le professionnel, etc.

Face à ce danger, la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) accorde une attention prioritaire à la prévention et à la surveillance des risques de maltraitance et a mis en place diverses actions :

- Une documentation spécialisée sur la prévention de la maltraitance (cf. annexe 5), est mise à votre disposition dans tous les lieux d'accueil et d'écoute de la CCBRC et dans le livret d'accueil.
- La CCBRC forme régulièrement ses salariés au thème de la « Prévention de la maltraitance » et « Promotion de la bientraitance », un guide de l'intervenant traitant de ce sujet leur est remis.
- Les agents du SAD disposent d'un temps mensuel d'analyse des pratiques professionnelles avec une psychologue et de temps d'échanges réguliers avec les responsables du service.
- Enfin, lors de l'embauche d'un nouveau salarié, l'extrait n°3 du casier judiciaire lui est demandé. Une procédure d'accueil et d'accompagnement est mise en place.

Dans le respect des droits fondamentaux de la personne, la structure refusera toute demande de contention ou de sécurisation du domicile sans accord express de la personne ou de son représentant légal ou avis médical.

7 Le rôle du proche aidant

Le proche aidant apporte une aide matérielle et technique à travers toutes les tâches qu'il peut réaliser. Il peut s'agir d'une aide à la vie quotidienne, mais aussi d'une aide à la personne (aide à la toilette, à l'habillement...).

Le proche aidant apporte également une aide morale ou psychologique par sa présence, sa gaieté, sa disponibilité et son écoute.

Le rôle du proche aidant est aussi social quand il met en œuvre des moyens pour maintenir ou développer le réseau de relation du proche aidé (famille, voisins, amis...).

Enfin, le proche aidant remplit une fonction importante de prévention. Par exemple par l'élimination des sources de danger et la sécurisation de l'habitat, ou encore par le repère des signes de « fragilité ».

La maladie nous tombe dessus alors qu'on ne s'y attend pas. On n'est pas préparé à tout cela.

On est proche aidant par la force des choses. On n'est pas rémunéré pour tout ce que l'on fait et pourtant, on se doit d'être « professionnel ».

Je ne comprenais pas le comportement de mon conjoint, mais on m'a expliqué et cela m'a fait du bien.

Avec un peu de bon sens et beaucoup d'humanité, on peut vraiment faire des « miracles ».

1

Pour lutter contre la maltraitance

Le **39 77** est un numéro d'écoute national gratuit et accessible partout en France.

Ses équipes accompagnent gratuitement les personnes à la recherche d'informations ou d'accompagnement, au niveau national et local.

En cas de doute ou de situations avérées de maltraitance, de violence conjugale ou de violence faite aux femmes, vous pouvez contacter le **39 77** si vous êtes :

- Une personne âgée ou handicapée, vulnérable, victime d'une situation de maltraitance ;
- Une personne témoin, un proche, un aidant d'une personne vulnérable ;
- Un professionnel témoin d'une situation de maltraitance envers une personne vulnérable.

2

Aide aux aidants

Apporter de l'aide et du répit aux aidants

L'association **La Colombe des Aidants** (notre partenaire) soutient les aidants. Permanences d'écoute gratuites, groupe de paroles, halte répit, conférences...

6 rue de l'Église 77850 Héricy

06 75 20 91 28

Lacolombedesaidants77@orange.fr

www.lcda77.org

Trouver une offre de service, une aide

Le site ressource des aidants en Île-de-France, Centr'aider, est un dispositif francilien qui rend l'offre de soutien plus lisible et accessible pour les aidants.

<https://www.centraider.fr>

3

Assurer la sécurité au domicile

Téléassistance77

Service de téléassistance proposé par le département de Seine-et-Marne pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

09 69 32 10 85

teleassistance77.europ-assistance.fr/

Dossier d'inscription disponible sur :
seine-et-marne.fr/fr/teleassistance-77

4

Les Points Autonomie Territoriaux (PAT)

Ce sont des lieux d'accueil, d'information, d'accompagnement médico-social, personnalisés pour répondre aux besoins des retraités, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leur entourage.

MELUN

24 rue du Colonel Picot

77000 Melun

01 64 52 24 48

accueil@pat-melun.fr

FONTAINEBLEAU

32 rue Grande

77210 Samoreau

01 64 28 75 25

accueil@pat-fontainebleau.fr

COULOMMIERS

22 rue du Palais de Justice

77120 Coulommiers

01 64 07 79 79

contact@pat-coulommiers.fr

5

Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Au sein des MDS se trouve un service « Séniors, Aînés, Personnes Handicapées et Aidants » (SAPHA), qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire évaluant les besoins des publics afin de leur proposer une aide et un accompagnement personnalisé et adapté.

FONTAINEBLEAU

33 route de la Bonne Dame

77300 Fontainebleau

01 60 70 78 87

sapha.fontainebleau@departement77.fr

TOURNAN-EN-BRIE

16 place Edmond Rothschild BP47

77220 Tournan-en-Brie

01 64 25 07 05

6

Dispositif Ma Prime Adapt' (France Renov')

Aménagement de l'habitat des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.

Pour faciliter votre quotidien et votre sécurité à domicile, des solutions existent pour adapter votre logement à vos besoins : installation d'une douche à l'italienne, d'un monte-escalier, d'un rehausseur de WC ou d'une main courante.

Ces travaux peuvent être financés grâce au **dispositif Ma Prime Adapt'**, une aide de l'État accessible aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Notre équipe peut vous accompagner dans vos démarches ou vous orienter vers **un Conseiller France Renov'** au **06 80 42 33 00** pour étudier votre projet.

Annexes

ANNEXE 1

Charte des droits et libertés
de la personne accueillie

ANNEXE 2

Grille tarifaire

ANNEXE 3

Notice relative à la personne de confiance

ANNEXE 4

Liste des personnes qualifiées

ANNEXE 5

Prévention de la Maltraitance

ANNEXE 6

Règlement de fonctionnement

**Pour en
SAVOIR +**





Brie DES Rivières ET Châteaux

Terre d'avenir
Terre d'histoire(s)



briedesrivieresetchateaux.fr